

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3274

6 novembre 2014

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|--|--------|
| Alsteel S.à r.l. | 157109 | Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l. | 157107 |
| BLMD Parent S.à r.l. | 157112 | Q207 S.C.S. | 157110 |
| Blue River S.A. | 157109 | Sapinda Invest S.à r.l. | 157110 |
| Brandbrew S.A. | 157149 | Société Générale Private Wealth Management S.A. | 157109 |
| Brave Corporate S.à r.l. | 157152 | Sogecore S.A. | 157106 |
| BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l. | 157109 | Solarix S.A. | 157106 |
| Choice Technologies Holding | 157152 | Solarix S.A. | 157106 |
| Clementina Finance S.A. | 157115 | Soluxmark | 157110 |
| Corinthian Capital Corporation S.A. | 157108 | Somer SA | 157112 |
| Doktor House IMMO S.à r.l. | 157152 | Sopartech S.A. | 157111 |
| Dorado | 157114 | Sounoune | 157115 |
| EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l. | 157116 | SRE Cumberland S.à r.l. | 157109 |
| Eurocom Networks S.A. | 157111 | SRE Holding Sàrl | 157111 |
| Faustus S.A., S.P.F. | 157106 | SRE Holding Sàrl | 157111 |
| Green Investments S.A. | 157122 | Swisscanto (LU) Sicav II | 157151 |
| Immofin S.à r.l. | 157149 | TCI S.A. | 157107 |
| Laduco | 157108 | Team Consult | 157112 |
| Leclerc Foods Luxembourg S.à r.l. | 157132 | Tesei S.A. | 157113 |
| LSF Europe Promote S.à r.l. | 157107 | Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Subsidiary S.à r.l. | 157110 |
| LSF Europe Promote S.à r.l. | 157108 | Torqueville Investissements S.A. | 157114 |
| Madev Holding Corporation S.A., SPF .. | 157151 | Trafigura Investments S.à r.l. | 157112 |
| Mapilux S.à r.l. | 157108 | Transports BOCK S.A. | 157114 |
| Omega Pharma Ip Limited | 157146 | Unitrans S.A. | 157114 |
| Omega Pharma Ireland Limited S.à r.l. .. | 157146 | Utia S.A. | 157113 |
| Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l. | 157147 | VRWAY Communication S.A. | 157115 |
| Placomar S.à r.l. | 157107 | | |

Solarix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 99.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156226/9.

(140176688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Sogecore S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 70.899.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2014

Sixième résolution: Nominations statutaires

L'ensemble des mandats des administrateurs devant être renouvelé, le Président propose à l'Assemblée de nommer aux postes d'administrateurs:

- A & C CONSULTING, située à F - 78110 LE VESINET-108, Boulevard Carnot représentée par Monsieur Alain WEBER demeurant professionnellement à F - 78110 LE VESINET-108, Boulevard Carnot
- Monsieur Nicolas FOUQUET, demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE-31, rue du Puits Romain,
- Monsieur Enrico GUARNERIO
- Monsieur Guy HOFMAN demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE-31, rue du Puits Romain,
- Monsieur Nicolas LEONARD, demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE-31, rue du Puits Romain,
- Monsieur Claude STASSER, demeurant professionnellement à L-8070 BERTRANGE-31, rue du Puits Romain.

Leurs mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2014.

L'Assemblée décide d'élire le cabinet CLERC Luxembourg (RCSL 172890) dont le siège social est situé au 1, rue Pletzer à L-8080 Bertrange comme Commissaire aux Comptes pour un mandat de 2 ans, c'est-à-dire qu'il se terminera lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes sociaux 2015.

Référence de publication: 2014156224/22.

(140176808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Solarix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1113 Luxembourg, 5, rue John L. Mac Adam.
R.C.S. Luxembourg B 99.762.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156227/9.

(140177070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Faustus S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 158.221.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 Juin 2014

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle 11A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAUSTUS S.A., S.P.F.

Société Anonyme - société de gestion de patrimoine familial

Référence de publication: 2014156584/14.

(140177858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Placomar S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5751 Frisange, 40A, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 160.354.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 6 octobre 2014.

Pour la société

Me Martine DECKER

Notaire

Référence de publication: 2014156146/13.

(140176431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Puma Energy Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.680,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 162.827.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156136/10.

(140176804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 166.332.

Version rectifiée

Remplacement dépôt L130178187 du 17/10/2013

Les statuts coordonnés au 11/10/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/09/2014.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014156021/14.

(140176606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

TCI S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 104.578.

Par résolutions signées en date du 2 septembre 2014, l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Mélanie Wilkin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 21 août 2014, et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat d'administrateur de catégorie A, avec effet au 21 août 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2014.

Référence de publication: 2014156257/17.

(140177334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Mapilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 152.831.

Résolutions des Associés prises à Luxembourg en date du 02 octobre 2014:

Suite à la cession des parts sociales appartenant à Madame ISTAT Dominique ainsi qu'à la succession de Monsieur Christophe BODART à Madame PIRSON Charlotte, la nouvelle répartition des parts sociales est la suivante:

Madame PIRSON Charlotte: 75 parts
Monsieur MATHIEUX Jean-François: 75 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156055/13.

(140176765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

LSF Europe Promote S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 166.332.

Version rectifiée

Remplacement dépôt L130216649 du 19/12/2013

Les statuts coordonnés au 12/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 26/09/2014.

Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014156022/14.

(140176995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Laduco, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 32.440.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014156007/11.

(140177313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Corinthian Capital Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 114.622.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société le 6 octobre 2014 (le "Conseil d'Administration")

Le Conseil d'Administration de la Société décide de remplacer Deloitte Audit en tant que réviseur externe de la Société par VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à r.l., avec siège social au 80, Rue des Romains, L - 8041 Strassen, enregistré sous le numéro B52610 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg pour l'audit des comptes se clôturant le 31 décembre 2013 et 31 décembre 2014.

A Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014156469/16.

(140177563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Alsteel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5652 Mondorf-les-Bains, 1, Domaine Malpartes.

R.C.S. Luxembourg B 166.523.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 octobre 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014155630/11.

(140176363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Blue River S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 186.708.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155717/10.

(140177342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Société Générale Private Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 60.963.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156192/10.

(140176763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

SRE Cumberland S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 152.998.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156236/9.

(140176680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BR Japan Core Plus TMK 6 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 162.071.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014155733/14.

(140177267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Q207 S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.073.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 septembre 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2014156163/14.

(140177200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Sapinda Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 187.176.

Les statuts coordonnés au 10 septembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2014156184/12.

(140176608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Soluxmark, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 123.811.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014156228/10.

(140176470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Subsidiary S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 13.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 147.652.

L'associé unique de Threadneedle Property Unit Trust Luxembourg Subsidiary S.à r.l. a décidé par voie de résolution circulaire en date du 8 septembre 2014 de renommer PricewaterhouseCoopers, Société coopérative, 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en sa qualité de réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'aux prochaines résolutions de la Société qui statueront sur les comptes annuels de la Société au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 octobre 2014.

Pour *THREADNEEDLE PROPERTY UNIT TRUST LUXEMBOURG SUBSIDIARY S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2014156244/18.

(140176800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

SRE Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156237/9.

(140177047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

SRE Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Münsbach, 23, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 160.795.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156238/9.

(140177048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Sopartech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 59, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 140.984.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 16 septembre 2014

A la date du 16 septembre 2014, les actionnaires de la société SOPARTECH SA se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la société VO CONSULTING LUX S.A., avec siège social à L-8399 Windhof 6, rue d'Arlon et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le nr B 61.459, de son poste de commissaire aux comptes.

- L'Assemblée Générale nomme la société A6 CO SARL, avec siège social à L-8413 Steinfort 12, rue du Cimetière et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le nr B 156.086, avec effet immédiat, commissaire aux comptes de la société en lieu et place de la société VO CONSULTING LUX S.A.

Son mandat débutera avec la vérification des comptes de 2013 et expirera immédiatement après l'Assemblée Générale statutaire de 2019.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2014156231/20.

(140177152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Eurocom Networks S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5720 Aspelt, 1, um Klaepchen.
R.C.S. Luxembourg B 45.673.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 juin 2014, la décision suivante a été prise à l'unanimité:

G.T. Fiduciaires S.A. avec siège social à L1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrit au RCSL sous le numéro B 121820 est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société, en remplacement de GT Experts Comptables S.à r.l., démissionnaire. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont prolongés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014156563/16.

(140177683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Trafigura Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 39, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 159.166.

—
Extrait rectificatif
(dépôt initial n°L140173962)

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales avec date d'effet au 30 septembre 2014:

que Trafigura Group Pte. Ltd. a transféré 12.500 parts sociales, ayant une valeur nominale de 1 euro chacune, à Stichting Trade-Asia Trading, une société régie par le droit des Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce des Pays-Bas sous le numéro 61550779, ayant son siège social au Herikerbergweg 238, Luna ArenA, 1101 CM Amsterdam, Pays-Bas.

Désormais, l'associé unique de la Société est donc le suivant:

- Stichting Trade-Asia Trading

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014156246/20.

(140177268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

BLMD Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 154.229.

—
EXTRAIT

La société a pris note de la démission du gérant Monsieur Jan Pohlodek avec date effet 10/09/2014.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014156429/11.

(140177522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Team Consult, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7340 Heisdorf, 24, rue de la Forêt.
R.C.S. Luxembourg B 97.716.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014156258/10.

(140176443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 113.955.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} juillet 2014 à 13.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La démission du commissaire Certifica Luxembourg Sàrl est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2014156229/23.

(140176735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Tesei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.675.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 octobre 2014, que les actionnaires constatent que les mandats d'administrateur de Monsieur Philippe Trahtenbroit, Monsieur André Faber et la société Eyesight Limited arrivent à leur terme et décident de nommer en remplacement, comme administrateur unique, Monsieur Edouard Maire, expert-comptable, résidant au 22 rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, à compter du 02 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 octobre 2014, que les actionnaires constatent que le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Philippe Trahtenbroit, arrive à son terme et décident de ne pas renouveler son mandat.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 02 octobre 2014, que les actionnaires constatent que le mandat de commissaire aux comptes de Oxfordshire Services Ltd arrive à son terme et décident de nommer en remplacement, comme commissaire aux comptes, Madame Audrey Balland, expert-comptable, résidant professionnellement au 22 rue Jean Wolter, L-3544 Dudelange, à compter du 02 octobre 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2019.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014156259/22.

(140176532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Utia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 15.688.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 6 octobre 2014 que:

- La démission de Monsieur Luc GERONDAL, administrateur de la société, avec effet au 29 août 2014 a été acceptée; et

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz, France, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommée administrateur de la société, avec effet au 29 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Il a été décidé de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet au 30 septembre 2014 et jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes clos au 31 décembre 2018:

- Monsieur Adriano RIVA, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué;

- Monsieur Claudio OTTAVIANI, en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156265/20.

(140177020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Transports BOCK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9378 Hoscheid, 18, rue Geisseck.
R.C.S. Luxembourg B 149.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156249/9.

(140176457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Unitrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3313 Bergem, 76, Grand Rue.
R.C.S. Luxembourg B 89.051.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Schifflange, le 01/10/2014

Le Conseil d'Administration de la société UNITRANS SA inscrite au RC sous le numéro B89.051, réuni au siège de la prédite société le 1^{er} octobre 2014, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

1. transférer le siège social de la société de L.3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014.

2. Constaté le changement de l'adresse du commissaire aux comptes Fiduciaire Euro Conseil Entreprise S.A. de L. 3895 Foetz, rue de l'Industrie, coin rue des Artisans à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

3. Constaté le changement de l'adresse professionnelle de l'administrateur Mr Jean-Christophe PONSSON de L.4243 ESCH-SUR-ALZETTE, 16A, rue Jean-Pierre Michels à L.3313 BERGEM, 76 Grand Rue à compter du 1^{er} octobre 2014

Pour extrait conforme

Schifflange, le 1^{er} octobre 2014.

Référence de publication: 2014156270/18.

(140177249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Dorado, Société Civile Immobilière.

Capital social: EUR 9.238.970,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg E 4.961.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires en date du 1^{er} avril 2014

Lors de l'assemblée générale en date du 1^{er} avril 2014, les actionnaires ont décidé de nommer gérant de la Société (avec pouvoir de signature conjoint avec le(s) autre(s) gérant(s)) Monsieur Franz Duclos, né le 15 Novembre 1975 à Mont Saint Aignan, France et résidant 20 rue des alouettes L-1121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Pour la Société

Franz DUCLOS

Mandataire

Référence de publication: 2014156532/16.

(140177619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Torqueville Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 117.811.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenue en date du 02 Octobre 2014

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 02 Octobre 2014 que:

- le siège social de la société est transféré du 3-7 rue Schiller L-2519 Luxembourg au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, avec effet immédiat.

- Les administrateurs M. Claude ZIMMER, M. Hendrik H.J. KEMMERLING et M. Rob SONNENSCHNEIN sont domiciliés professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- L'administrateur LuxGlobal Management S.à r.l, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B159.893 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014. Représentant permanent M. Rob SONNENSCHNEIDER domicilié professionnellement au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} juin 2014.

- La société Zimmer & Partners S.A, société enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B151.507 est transféré au 50, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et ce, avec effet au 1^{er} Septembre 2014.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014156262/22.

(140177035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Sounoune, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 57.762.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 1^{er} juillet 2014 à 11.00 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

Le siège social de la société est transféré ce jour à l'adresse suivante:

370, route de Longwy

L-1940 Luxembourg

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

La démission du commissaire Certifica Luxembourg Sàrl est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

La société STRATEGO INTERNATIONAL s.à r.l. avec siège social 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg est nommée commissaire jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Référence de publication: 2014156232/23.

(140176740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

VRWAY Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 132.690.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156286/10.

(140176510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Clementina Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2269 Luxembourg, 10, rue Jean Origer.

R.C.S. Luxembourg B 79.130.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme CLEMENTINA FINANCE S.A., ayant son dernier siège social connu au 10, rue Jean Origer, L-2269 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 79130.

Fait à Luxembourg, le 06 octobre 2014.

TRANSPORT AND PORT MANAGEMENT SYSTEM LIMITED

Référence de publication: 2014156502/12.

(14017783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 782.742.458,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 168.314.

In the year two thousand and fourteen, on the on the twenty-second day of the month of September.
before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.314 and with a share capital of USD 770,742,458 (the Company). The Company has been migrated from the State of Delaware, United States of America to Luxembourg on April 10, 2012, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 26, 2012 number 1604. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 18, 2014 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 2, 2014 number 2346.

THERE APPEARED:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., a Delaware limited partnership, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, a limited partnership organized under the laws of the State of Texas, having its registered office at 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, registered with the Secretary of State of the State of Texas;

4. McKenna & Associates, LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Virginia, having its registered office at 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginia 22201, registered with the Secretary of State of the State of Virginia under file number S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., a company incorporated in Ontario, with registered office at 9 Ridgefield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, registered in Ontario with the Ministère du Commerce et des Relations Commerciales under number 1409955;

6. Jowdat Waheed, having his residence at 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, a limited liability company organized under the laws of the State of Delaware having its registered office at 615 South Du Pont Highway, Dover, Delaware 19901, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under file number 5084420; and

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 26, Boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168.467 and having a share capital of USD 359,171,699;

all here represented by Mrs. Sophie Henryon, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that they are the current shareholders of the Company (the Shareholders);

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 11,700,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred seventy million seven hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 770,742,458), to seven hundred eighty-two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 782,442,458) by way of the issuance of two million three hundred forty thousand (2,340,000) class A shares, two million three hundred forty thousand (2,340,000) class B shares, two million three hundred forty thousand (2,340,000) class C shares, two million three hundred forty thousand (2,340,000) class D shares and two million three hundred forty thousand (2,340,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form;

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by a contribution in cash;

4. Amendment to article 2.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase specified in item 2. above; and

5. Miscellaneous.

III. Then the Shareholders, after deliberation, unanimously have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the Company's share capital being represented before the undersigned notary, the Shareholders RESOLVE to waive the convening notices, considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the share capital of the Company by an amount of eleven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 11,700,000) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seven hundred seventy million seven hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 770,742,458), to seven hundred eighty-two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 782,442,458) by way of the issuance of two million three hundred forty thousand (2,340,000) class A shares, two million three hundred forty thousand (2,340,000) class B shares, two million three hundred forty thousand (2,340,000) class C shares, two million three hundred forty thousand (2,340,000) class D shares and two million three hundred forty thousand (2,340,000) class E shares, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, in registered form.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to approve and accept the following subscriptions and payments for the newly issued shares as set out below:

Intervention - Subscription - Payment

1. NGP Midstream & Resources, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Fifty-eight thousand six hundred ninety-seven (58,697) class A shares;
- (ii) Fifty-eight thousand six hundred ninety-seven (58,697) class B shares;
- (iii) Fifty-eight thousand six hundred ninety-seven (58,697) class C shares;
- (iv) Fifty-eight thousand six hundred ninety-six (58,696) class D shares; and
- (v) Fifty-eight thousand six hundred ninety-six (58,696) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two hundred ninety three thousand four hundred eighty-three United States Dollars (USD 293,483), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Thirty-one thousand six hundred and six (31,606) class A shares;
- (ii) Thirty-one thousand six hundred and six (31,606) class B shares;
- (iii) Thirty-one thousand six hundred and six (31,606) class C shares;
- (iv) Thirty-one thousand six hundred and six (31,606) class D shares; and
- (v) Thirty-one thousand six hundred and six (31,606) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred fifty-eight thousand thirty United States Dollars (USD 158,030), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

3. Centaurus Capital, LP, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-eight (447,578) class A shares;
- (ii) Four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-eight (447,578) class B shares;
- (iii) Four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-eight (447,578) class C shares;
- (iv) Four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-eight (447,578) class D shares; and
- (v) Four hundred forty-seven thousand five hundred seventy-nine (447,579) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of two million two hundred thirty-seven thousand eight hundred ninety-one United States Dollars (USD 2,237,891), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

4. McKenna & Associates, LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Two thousand three hundred fifty-one (2,351) class A shares;
- (ii) Two thousand three hundred fifty-one (2,351) class B shares;
- (iii) Two thousand three hundred fifty-one (2,351) class C shares;
- (iv) Two thousand three hundred fifty-one (2,351) class D shares; and
- (v) Two thousand three hundred fifty-one (2,351) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of eleven thousand seven hundred fifty-five United States Dollars (USD 11,755), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

5. Mary River Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Two hundred twenty-seven thousand two hundred two (227,202) class A shares;
- (ii) Two hundred twenty-seven thousand two hundred two (227,202) class B shares;
- (iii) Two hundred twenty-seven thousand two hundred one (227,201) class C shares;
- (iv) Two hundred twenty-seven thousand two hundred two (227,202) class D shares; and
- (v) Two hundred twenty-seven thousand two hundred one (227,201) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one million one hundred thirty-six thousand eight United States Dollars (USD 1,136,008), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) Thirty thousand five hundred one (30,501) class A shares;
- (ii) Thirty thousand five hundred one (30,501) class B shares;
- (iii) Thirty thousand five hundred two (30,502) class C shares;
- (iv) Thirty thousand five hundred two (30,502) class D shares; and
- (v) Thirty thousand five hundred two (30,502) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of one hundred fifty-two thousand five hundred eight United States Dollars (USD 152,508), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for:

- (i) One million five hundred forty-two thousand sixty-five (1,542,065) class A shares;
- (ii) One million five hundred forty-two thousand sixty-five (1,542,065) class B shares;
- (iii) One million five hundred forty-two thousand sixty-five (1,542,065) class C shares;
- (iv) One million five hundred forty-two thousand sixty-five (1,542,065) class D shares; and
- (v) One million five hundred forty-two thousand sixty-five (1,542,065) class E shares,

having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and fully pays them up by way of a cash contribution of seven million seven hundred ten thousand three hundred twenty-five United States Dollars (USD 7,710,325), which shall be allocated to the nominal share capital account of the Company.

The above cash contributions in an aggregate amount of eleven million seven hundred thousand United States Dollars (USD 11,700,000) is forthwith at the free disposal of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders RESOLVE to amend article 2.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital specified above.

Article 2.1 shall henceforth read as follows:

" **Capital Structure.** The share capital of the Company is set at seven hundred eighty-two million four hundred forty-two thousand four hundred fifty-eight United States Dollars (USD 782,442,458) represented by one hundred fifty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (156,488,490) class A shares (the "Class A Shares"), one hundred fifty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (156,488,490) class B shares (the "Class

B Shares"), one hundred fifty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety (156,488,490) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred fifty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-five (156,488,495) class D shares (the "Class D Shares") and one hundred fifty-six million four hundred eighty-eight thousand four hundred ninety-three (156,488,493) class E shares (the "Class E Shares" and all together referred to as the "Shares"), all in registered form, with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, all subscribed and fully paid-up. All Shares shall be identical with each other in every respect except as otherwise provided in these Articles or in the Shareholders Agreement."

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the latter signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française de l'acte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de EMG Iron Ore HC Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.314 et disposant d'un capital social de USD 750.742.458 (la Société). La Société a été migrée de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique à Luxembourg le 10 avril 2012, suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 26 juin 2012, numéro 1604. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 18 juin 2014 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 2 septembre 2014, numéro 2346.

ONT COMPARU:

1. NGP Midstream & Resources, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4287933;

2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., une société en commandite du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 4385931;

3. Centaurus Capital, LP, une société en commandite constituée selon les lois de l'État du Texas, dont le siège social est établi au 2800 Post Oak Boulevard, Suite 225, Houston, Texas, 77056, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Texas;

4. McKenna & Associates, LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État de Virginie, dont le siège social est établi au 2000 Clarendon Boulevard, Suite 200, Arlington, Virginie 22201, immatriculée auprès du Secrétaire d'État de l'État de Virginie sous le numéro de dossier S139126-9;

5. Four Mile Investments Inc., une société constituée en Ontario, dont le siège social est établi au 9 Ridgfield Road, Toronto, Ontario M4N 3H7, Canada, et immatriculée au registre du Ministère du Commerce et des Relations Commerciales de l'Ontario sous le numéro 1409955;

6. Jowdat Waheed, domicilié au 2300 Yonge Street, Box 2443, Tower B, Suite 1702, Toronto, ON M4 N 1E5, Canada;

7. Mary River Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware, dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, enregistrée auprès du Secrétaire d'État de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 5014607;

8. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, une société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'État du Delaware dont le siège social est établi au 615 South DuPont Highway, Dover, Delaware 19901, immatriculée auprès du Secrétaire d'état de l'État du Delaware sous le numéro de dossier 5084420; et

9. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 26 boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168.467 et disposant d'un capital social de USD 359.171.325;

tous représentés par Mme. Sophie Henryon, employée privée, dont l'adresse professionnelle est située à Esch/Alzette, en vertu de procurations données sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. qu'ils sont les actuels associés de la Société (les Associés);
- II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation;
 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de onze millions sept cent mille dollars américains (USD 11.700.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent soixante-dix millions sept cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 770.742.458), à sept cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 782.442.458) par voie d'émission de deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe A, deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe B, deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe C, deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe D et deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative;
 3. Souscription et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en numéraire;
 4. Modification de l'article 2.1 des statuts de la Société afin d'y refléter l'augmentation du capital social mentionnée au point 2. ci-dessus; et
 5. Divers.
- III. Suite à quoi, les Associés, après délibération, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté par devant le notaire instrumentant, les Associés DECIDENT de renoncer aux formalités de convocation, se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de onze millions sept cent mille dollars américains (USD 11.700.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de sept cent soixante-dix millions sept cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 770.742.458), à sept cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 782.442.458) par voie d'émission de deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe A, deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe B, deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe C, deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe D et deux millions trois cent quarante mille (2.340.000) parts sociales de classe E, ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, sous forme nominative.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'approuver et d'accepter les souscriptions suivantes et les libérations des parts sociales nouvellement émises comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

1. NGP Midstream & Resources, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (58.697) parts sociales de classe A;
 - (ii) Cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (58.697) parts sociales de classe B;
 - (iii) Cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-sept (58.697) parts sociales de classe C;
 - (iv) Cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-seize (58.696) parts sociales de classe D; et
 - (v) Cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-dix-seize (58.696) parts sociales de classe E,ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de deux cent quatre-vingt-treize mille quatre cent quatre-vingt-trois dollars américains (USD 293.483), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.
2. NGP M&R Offshore Holdings, L.P., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:
 - (i) Trente-et-un mille six cent six (31.606) parts sociales de classe A;
 - (ii) Trente-et-un mille six cent six (31.606) parts sociales de classe B;
 - (iii) Trente-et-un mille six cent six (31.606) parts sociales de classe C;

(iv) Trente-et-un mille six cent six (31.606) parts sociales de classe D; et

(v) Trente-et-un mille six cent six (31.606) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cent cinquante-huit mille trente dollars américains (USD 158.030), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

3. Centaurus Capital, LP, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) Quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (447.578) parts sociales de classe A;

(ii) Quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (447.578) parts sociales de classe B;

(iii) Quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (447.578) parts sociales de classe C;

(iv) Quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-huit (447.578) parts sociales de classe D; et

(v) Quatre cent quarante-sept mille cinq cent soixante-dix-neuf (447.579) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de deux millions deux cent trente-sept mille huit cent quatre-vingt-onze dollars américains (USD 2.237.891), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

4. McKenna & Associates, LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) Deux mille trois cent cinquante-et-une (2.351) parts sociales de classe A;

(ii) Deux mille trois cent cinquante-et-une (2.351) parts sociales de classe B;

(iii) Deux mille trois cent cinquante-et-une (2.351) parts sociales de classe C;

(iv) Deux mille trois cent cinquante-et-une (2.351) parts sociales de classe D; et

(v) Deux mille trois cent cinquante-et-une (2.351) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de onze mille sept cent cinquante-cinq dollars américains (USD 11.755), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

5. Mary River Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) Deux cent vingt-sept mille deux cent deux (227.202) parts sociales de classe A;

(ii) Deux cent vingt-sept mille deux cent deux (227.202) parts sociales de classe B;

(iii) Deux cent vingt-sept mille deux cent une (227.201) parts sociales de classe C;

(iv) Deux cent vingt-sept mille deux cent deux (227.202) parts sociales de classe D; et

(v) Deux cent vingt-sept mille deux cent une (227.201) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de un million cent trente-six mille huit dollars américains (USD 1.136.008), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

6. EMG Baffin Gamson Holdings LLC, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) Trente mille cinq cent une (30.501) parts sociales de classe A;

(ii) Trente mille cinq cent une (30.501) parts sociales de classe B;

(iii) Trente mille cinq cent deux (30.502) parts sociales de classe C;

(iv) Trente mille cinq cent deux (30.502) parts sociales de classe D; et

(v) Trente mille cinq cent deux (30.502) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de cent cinquante-deux mille cinq cent huit dollars américains (USD 152.508), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

7. EMG Baffin Holdings Lux S.à r.l., précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) Un million cinq cent quarante-deux mille soixante-cinq (1.542.065) parts sociales de classe A;

(ii) Un million cinq cent quarante-deux mille soixante-cinq (1.542.065) parts sociales de classe B;

(iii) Un million cinq cent quarante-deux mille soixante-cinq (1.542.065) parts sociales de classe C;

(iv) Un million cinq cent quarante-deux mille soixante-cinq (1.542.065) parts sociales de classe D; et

(v) Un million cinq cent quarante-deux mille soixante-cinq (1.542.065) parts sociales de classe E,

ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par voie d'un apport en numéraire de sept millions sept cent dix mille trois cent vingt-cinq dollars américains (USD 7.710.325), qui sera affecté au compte nominal de capital social de la Société.

Les apports en numéraire mentionnés ci-dessus d'un montant total de onze millions sept cent mille dollars américains (USD 11.700.000) sont désormais à la libre disposition de la Société.

157122

Quatrième résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'article 2.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée ci-dessus.

L'article 2.1. aura désormais la teneur suivante:

" **Structure financière.** Le capital social de la Société est fixé à sept cent quatre-vingt-deux millions quatre cent quarante-deux mille quatre cent cinquante-huit dollars américains (USD 782.442.458) représenté par cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (156.488.490) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (156.488.490) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-dix (156.488.490) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-quinze (156.488.495) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D") et cent cinquante-six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-treize (154.148.493) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E" et ensemble les "Parts Sociales"), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Toutes les Parts Sociales seront identiques à tout égard, sauf s'il en est autrement stipulé dans les présents Statuts ou dans le Pacte d'Associés."

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ce dernier a signé avec nous, notaire, le présent acte original.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12785. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014152721/352.

(140174356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Green Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 190.642.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh of September.

Before us, Maître Pierre PROBST notary residing in Ettelbruck (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Mrs Francine MAY, private employee with professional address at 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, by virtue of a power of attorney given under private seal in Luxembourg on September 9, 2014.

The said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and name. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name Green Investments S.A. (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the sole director or, in case of plurality of directors, of the board of directors of the Company. Where the sole director or, in case of plurality of directors, the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration.

3.1. The Company is established for an unlimited period of time.

3.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

3.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death or dissolution of the single shareholder.

Art. 4. Corporate object.

4.1. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

4.2. The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

4.3. The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against risks related to credits, currency exchange and interest rate fluctuations as well as other risks.

4.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose. In the performance of its financial activities, the Company shall however not carry out and, for the avoidance of doubt, shall refrain from carrying out, any financial activities that are subject to a licence or authorisation, unless the Company has obtained such license or authorisation from the financial supervisory authorities.

Art. 5. Share capital.

5.1. The subscribed share capital is set at [thirty-one thousand euro (EUR 31,000)] represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares with a par value of 1.00 euro (EUR one) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are in registered form (actions nominatives) or bearer form (action au porteur) at the option of the shareholder(s).

6.2. For shares in registered form, a shareholders register of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in the shareholders register of the Company.

6.3. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

Art. 7. Transfer of shares. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.

8.1. The sole shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn-up in writing.

8.2. In case of plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.3. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company shall be held, in accordance with the Law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of such meeting, on the third Wednesday of June of each year at 02:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

8.4. The annual general meeting of the shareholder(s) of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the sole director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company, exceptional circumstances so requires.

8.5. Other meetings of the shareholder(s) of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.

9.1. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

9.2. Each share is entitled to one vote.

9.3. Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

9.4. An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

9.5. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

9.6. However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

9.7. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex.

9.8. Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

9.9. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 10. Management.

10.1. The Company shall be managed by a sole director in case of a sole shareholder or by a board of directors of at least three (3) directors, composed of at least one (1) A director and at least one (1) B director in any other cases. The sole director or the members of the board of directors need(s) not be shareholder(s) of the Company. Any director shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

Whenever a legal entity is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative to perform such director's mandate in its name and on its behalf (the Representative). The Representative is subject to the same conditions and obligations, and incurs the same liability, as if he was performing such director's mandate in his own name, without prejudice to the joint liability of the Legal Entity. The Legal Entity may only revoke the Representative provided that it simultaneously appoints a new Representative.

10.2. The sole director, and in case of plurality of directors, the members of the board of directors shall be elected by the shareholder(s) of the Company at the general meeting. The shareholder(s) of the Company shall also determine the number of directors, without prejudice to the first sentence of Article 10.1 of these Articles, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholder(s) of the Company.

10.3. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholder(s) of the Company.

Art. 11. Meetings of the board of directors of the Company.

11.1. In case of plurality of directors, the board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholder(s) of the Company.

11.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

11.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

11.4. No such written notice is required if all the members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

11.5. Any member of the board of directors of the Company may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or telex, another director as his or her proxy.

11.6. Any director may participate in a meeting of the board of directors of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.7. The board of directors of the Company can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors, including one A director and one B director, is present or represented at a meeting of the board of directors of the Company. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

11.8. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 12. Minutes of meetings of the board of directors of the Company.

12.1. The minutes of any meeting of the board of directors of the Company shall be signed by the chairman of the board of directors of the Company who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

12.2. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any director of the Company.

Art. 13. Decisions of the sole director of the Company. The decisions of the sole director are drawn in writing.

Art. 14. Powers of the sole director or of the board of directors of the Company. The sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law, or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) of the Company fall within the competence of the sole director, and in case of plurality of directors, the board of directors.

Art. 15. Delegation of powers. The sole director and in case of plurality of directors, the board of directors of the Company is authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholder(s) of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Bindingsignatures. The Company shall be bound towards third parties by the single signature of its sole director or, in case of plurality of directors, by the joint signature of one A director and one B director of the Company in all matters or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 15 of these Articles.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

17.2. Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

17.3. In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the board of directors of the Company such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholder(s) of the Company which shall ratify such transaction.

17.4. In case there is only one shareholder in the Company, article 17.3. does not apply and the transactions that are entered into between the Company and the director having an opposite interest to the one of the Company are simply to be recorded in minutes.

17.5. Article 17.3. and 17.4. do not apply when the relevant transactions/operations are made in the normal course of business of the Company and are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Statutory auditor.

18.1. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

18.2. The statutory auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholder(s) of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the general meeting of shareholder(s) of the Company with or without cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first January of each year and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

Art. 20. Allocation of profits.

20.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Company Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

20.2. The general meeting of shareholder(s) of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

20.3. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company and they may be paid at such places and times as may be determined by the single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company. The single director, or in case of plurality of directors, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Company Law.

Art. 21. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholder(s) of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles. In the event the Company is dissolved, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholder(s) of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholder(s) of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December 2014.

The first annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held in the year 2015.

Subscription and payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

| | |
|--|----------------|
| Travis Investment S.à r.l. represented as mentioned here above | 31,000 shares; |
| Total: | 31,000 shares |

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, representing the entire subscribed share capital and being regularly constituted, immediately proceeded to pass the following resolutions:

- (i) that the number of directors of the Company be set at three;
- (ii) that the number of statutory auditors (commissaires aux comptes) of the Company be set at one;
- (iii) that there be appointed as members of the board of directors of the Company for a period of six years:

(a) Laetitia Vauchez, born on June 19, 1982 in Lons-le Saunier (France), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A director;

(b) Freddy De Petter, born on August 29, 1958 in Berchem (Belgium), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as A director;

(c) Richel van Weij, born on May 12, 1970 in district Marowijne (Suriname), with professional address at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, as B director; and

(iv) that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company for a period of six years:

Viscomte S.à r.l., with registered office at 15, rue Edward Steichen, 4th Floor, L-2540 Luxembourg, RCSL B 164.981;

(v) that the address of the registered office of the Company is at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas, this notarial deed was drawn up in Ettelbruck, on the date stated above.

In witness whereof We, the Undersigned notary, have set our hand and seal on the day and year first hereabove mentioned.

The document having been read to the representative of the appearing person, this representative signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onze septembre.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281,

ici représentée par Madame Francine MAY, employée privée, demeurant professionnellement au 2, place de l'Hôtel de Ville, L-9087 Ettelbruck, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 9 septembre 2014.

Ladite procuration après signature ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et dénomination. Il existe une société anonyme de droit luxembourgeois, sous la dénomination de Green Investments S.A. (la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) ainsi que par les présents Statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège Social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

2.2. Il peut être créé par simple décision de l'administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise malgré le transfert provisoire de son siège social.

Art. 3. Durée de la Société.

3.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2. Elle peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des Statuts.

3.3. La mort, la dissolution de l'actionnaire unique n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 4. Objet social.

4.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

4.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

4.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques liés aux crédits ainsi qu'aux fluctuations de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.4. La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte. Cependant, à l'occasion de l'accomplissement de ses activités financières, et pour éviter toute incertitude, la Société s'abstiendra de mettre en oeuvre, une quelconque activité financière qui serait sujette à un permis ou à une autorisation, à moins que la Société ait obtenu un tel permis ou autorisation des autorités de surveillance financières.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31,000) représenté par trente et un mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1.00) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale de(s) de l'actionnaire(s) adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

6.2. Pour les actions nominatives, un registre des actionnaires de la Société sera tenu au siège social de la Société et pourra être examiné par chaque actionnaire. Le registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son lieu de résidence ou domicile élu, le nombre d'actions détenu par lui, les paiements effectués pour chaque action et tous transferts d'actions et les dates respectives de ces transferts. La propriété des actions nominatives sera établie par l'inscription au registre des actionnaires de la Société.

6.3. La Société peut acquérir et détenir ses propres actions conformément aux conditions et limites prévues par la loi.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert d'actions s'effectue par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne les représentant au moyen de procurations valables. La Société peut accepter comme preuve du transfert tout document qu'elle jugera approprié.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société.

8.1. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires par la Loi. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou prises par écrit.

8.2. En cas de pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

8.3. L'assemblée générale annuelle de(s) l'actionnaire(s) de la Société se réunit, conformément à la Loi, au siège social de la Société à Luxembourg à l'adresse de son siège social ou à tout autre endroit dans la municipalité du siège social spécifié dans la convocation de l'assemblée, le troisième mercredi de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

8.4. L'assemblée générale annuelle de l'actionnaire/des actionnaires de la Société peut se réunir à l'étranger si l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société, estime que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

8.5. Les autres assemblées de(s) l'actionnaire(s) de la Société sont tenues aux lieux et places spécifiés dans les convocations respectives de chaque assemblée.

Art. 9. Convocation, quorum, procurations, avis de convocation.

9.1. Les conditions posées par la loi en matière de délai de convocation et de quorum régiront les convocations et la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf disposition contraire des Statuts.

9.2. Chaque action donne droit à une voix.

9.3. A moins que la Loi ou les Statuts n'en disposent autrement, les résolutions des assemblées des actionnaires de la Société dûment convoquée seront valablement prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées et participant au vote.

9.4. Une assemblée générale extraordinaire convoquée pour la modification des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les propositions de modification des Statuts.

9.5. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée est convoquée, de la manière prévue par les Statuts, par des avis publiés deux fois dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée. L'avis de convocation reprend l'ordre du jour et indique la date et l'issue de l'assemblée précédente. La seconde assemblée pourra valablement délibérer quelque soit le capital représenté. Au cours de chaque assemblée, les résolutions ne peuvent être prises que par une majorité représentant les deux tiers des actionnaires présents ou représentés.

9.6. La nationalité de la Société peut être modifiée et l'engagement de ses actionnaires augmenté uniquement avec l'accord unanime des actionnaires et obligataires de la Société.

9.7. Tout actionnaire pourra se faire représenter à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire par écrit, que ce soit par remise d'une procuration originale ou par télécopie, câble, télégramme ou télex.

9.8. Tout actionnaire peut participer à une assemblée des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

9.9. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une assemblée de actionnaires de la Société et considèrent avoir été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans avis de convocation.

Art. 10. Administration.

10.1. La Société est administrée par un administrateur unique quand la Société n'a qu'un seul actionnaire ou par un conseil d'administration d'au moins trois (3) administrateurs, composé d'au moins un (1) administrateur de classe A et un (1) administrateur de classe B dans tous les autres cas. L'administrateur unique ou les membres du conseil d'administration n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront nommés pour un mandat de six ans maximum et seront rééligibles.

Chaque fois qu'une personne morale est nommée aux fonctions d'administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale est tenue de nommer un représentant permanent en vue d'exercer son mandat d'administrateur en son nom et pour son propre compte (le Représentant). Le Représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait en son nom propre et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. La Personne Morale ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

10.2. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, les membres du conseil d'administration seront nommés par le(s) actionnaire(s) lors d'une assemblée générale. L'(les) actionnaire(s) détermine(nt) également leur nombre, en considération de la première phrase de l'article 10.1 des Statuts, leur rémunération et la durée de leurs mandats. Un administrateur peut être révoqué à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de(s) actionnaire(s) de la Société.

10.3. En cas de vacance d'un poste d'administrateur suite au décès, à la démission ou autrement de celui-ci, les administrateurs restants peuvent élire à la majorité un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration de la Société.

11.1. Encas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société nomme parmi ses membres un président et peut nommer un secrétaire, administrateur ou non, responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

11.2. Le conseil d'administration est convoqué par le président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans la lettre de convocation, qui sera, en principe, à Luxembourg.

11.3. La lettre de convocation pour toute réunion du conseil d'administration de la Société est donnée à l'ensemble des administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances est spécifiée brièvement dans la lettre de convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

11.4. Une lettre de convocation n'est pas requise si tous les membres du conseil d'administration de la Société sont présents ou représentés au cours de la réunion et s'ils déclarent avoir été valablement informés et avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Avec l'accord unanime des administrateurs, il peut être renoncé à la procédure de convocation par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex. Aucune convocation spéciale n'est requise pour des réunions tenues à une période et à un endroit approuvés dans une résolution du conseil d'administration précédemment adoptée.

11.5. Tout administrateur ne pouvant assister à une réunion du conseil d'administration peut mandater un autre administrateur par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex.

11.6. Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Une telle participation sera assimilée à une présence physique.

11.7. Le conseil d'administration de la Société ne peut délibérer et/ou agir valablement que si au moins la moitié des administrateurs de la Société, incluant un administrateur de classe A et un administrateur de classe B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des votes, le président aura la voix prépondérante.

11.8. Les résolutions signées par tous les administrateurs produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent résulter de lettres, téléfax ou télex.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société.

12.1. Les procès-verbaux de chaque réunion du conseil d'administration de la Société seront signés par le président du conseil d'administration de la Société présidant la réunion ou par deux administrateurs de la Société.

12.2. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le secrétaire (le cas échéant) ou par un administrateur de la Société.

Art. 13. Décisions de l'administrateur unique. Les décisions de l'administrateur unique sont prises par écrit.

Art. 14. Pouvoirs de l'administrateur unique ou du conseil d'administration de la Société. L'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs le conseil d'administration de la Société est investi des pouvoirs les plus larges afin d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique et en cas de pluralité d'administrateurs, du conseil d'administration de la Société.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société est autorisé à nommer des fondés de pouvoir de la Société, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Représentation. La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, dans tous les actes par la signature individuelle de son administrateur unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B dans tous les cas ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 15 des Statuts.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé du fait qu'un ou plusieurs administrateurs de la Société y a un intérêt ou est un administrateur ou un employé de telle autre société ou entreprise.

17.2 Tout administrateur de la Société remplissant les fonctions d'administrateur ou étant employé dans une société ou entreprise avec laquelle la Société doit conclure un contrat ou entrer en relation d'affaires, sera pris en compte, prendra part au vote et agira par rapport à toutes questions relatives à tel contrat ou telle transaction, indépendamment de son appartenance à telle autre société ou entreprise.

17.3 Au cas où un administrateur de la Société à un intérêt personnel dans, ou contraire à toute transaction de la Société, celui-ci en informera le conseil d'administration de la Société et ne sera pas pris en compte ni ne votera eu égard à cette transaction. La prochaine assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires ratifiera ladite transaction.

17.4 Lorsque la Société comprend un actionnaire unique, l'article 17.3. n'est pas applicable et il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

17.5 L'article 17.3. and 17.4. ne sont pas applicables lorsque des décisions du conseil d'administration ou de l'administrateur concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 18. Commissaire.

18.1 Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. Les Commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires pour un terme n'excédant pas six ans et seront rééligibles.

18.2 Les commissaires sont nommés par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le(s) commissaire(s) en fonction peuvent être révoqués à tout moment et de manière discrétionnaire par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Affectation des Bénéfices.

20.1 Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre conformément à l'article 5 des Statuts.

20.2 Après le prélèvement affecté à la réserve légale, l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société décidera souverainement de l'affectation du solde restant du bénéfice net qui sera disponible afin d'être distribué. L'assemblée peut notamment, de manière discrétionnaire, décider de procéder à la distribution de dividendes.

20.3 Les dividendes sont payés en euros ou dans toute autre devise déterminée par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société et sont payés aux lieux et dates déterminés par l'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration. L'administrateur unique, et en cas de pluralité d'administrateurs, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 21. Dissolution et Liquidation. La Société peut être en tout temps dissoute par une décision de l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personne physique ou morale) nommé(s) par l'assemblée générale de l'actionnaire/des actionnaires de la Société qui aura décidé de dissoudre la Société, et qui déterminera, le cas échéant, les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et paiement

Les actions de la Société ont été souscrites comme suit:

| | |
|--|-----------------|
| Travis Investment S.à r.l. sus-mentionnée: | 31.000 actions; |
| Total: | 31.000 actions |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi.

Déclaration

Les associés déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Estimation des frais

Les parties comparantes déclarent que le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de [- EUR] [(- euros)].

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a de suite pris les résolutions suivantes:

- (i) le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à trois;
- (ii) le nombre des commissaires aux comptes de la Société est fixé à un;
- (iii) sont nommés administrateurs de classe A, pour une période de six ans:

Laetitia Vachez, née le 19 juin 1982 à Lons-Le-Saunier (France), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

Freddy De Petter, né le 29 août 1958 à Berchem (Belgique) dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

est nommé administrateur de classe B, pour une période de six ans:

Richel van Weij, née le 12 mai 1970 à District Marowijne (Suriname), dont l'adresse professionnelle est située au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg

(iv) est nommée commissaire aux comptes de la Société pour une période de six ans:

Viscomte S.à r.l., avec siège social à 15, rue Edward Steichen, 4^{ème} Etage, L-2540 Luxembourg, RCSL B 164.981;

(v) le siège social de la société est fixé au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

En foi de quoi Nous, notaire soussigné, avons apposé notre signature et sceau le jour de l'année indiquée ci-dessus.

Et après lecture faite au représentant du comparant, ce représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Francine MAY, Pierre PROBST.

Enregistré à Diekirch, Le 17 septembre 2014. Relation: DIE/2014/11573. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€.

Le Receveur pd (signé): Recken.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Ettelbruck, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014152788/542.

(140174797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Leclerc Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 520.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.531.

In the year two thousand and fourteen on the eighteenth day of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GROUPE BISCUITS LECLERC INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the Business Corporations Act, Quebec, Canada, having its registered office at 91, De Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures, Quebec, Canada, G3A 1T1, registered with the Quebec Business Register, under number 1161006540 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary's clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That GROUPE BISCUITS LECLERC INC., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of LECLERC FOODS LUXEMBOURG S.À R.L., having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 180.531 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 12, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2863 dated November 14, 2013 (the "Company"). The articles of associations of the Company have been amended on September 24, 2013, by a deed of the aforementioned notary, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2651 dated October 24, 2013.

II. That the Company's share capital amounts to two hundred seventy thousand US Dollars (USD 270,000) represented by twenty-two thousand five hundred (22,500) ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each and two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully paid-up.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider changing the Company's financial year-end to have it begins on October 1 of each year and closes on September 30 of the following year;

2. Consider the subsequent amendment of the first paragraph of Article 11 of the Company's articles of association to give it the following content:

“ **Art. 11. Fiscal year - Annual accounts.** The Company’s accounting year starts on the first of October of each year and ends on the thirtieth of September of the following year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on September 30, 2014.”

3. Consider renaming the two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) mandatory redeemable preferred shares (the “MRPS”) as “Class A MRPS”;

4. Consider creating a second class of MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, to be referred to as the “Class B MRPS”; Review of the terms of the Class B MRPS;

5. Consider increasing the Company’s share capital by an amount of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000) in order to raise it from its present amount of two hundred seventy thousand US Dollars (USD 270,000) to five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) by the issuance of:

- Two thousand five hundred (2,500) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with an ordinary share premium of two hundred forty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 247,500) (together the “New Ordinary Shares”) and,

- Two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with a class B mandatory redeemable preferred share premium of twenty-four million five hundred two thousand five hundred US Dollars (USD 24,502,500) (together the “Class B MRPS”).

6. Consider the subscription by the Sole Shareholder to all the New Ordinary Shares and all the Class B MRPS fully paid up in cash;

7. Consider the subsequent amendment of the first paragraph of Articles 6, 12 and 13 of the Company’s articles of association to give them the following content:

“ **Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Ordinary Shares”), two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class A MRPS”) and two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B MRPS”), all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A MRPS and Class B MRPS shall have the same terms and rights unless otherwise provided in the Articles.

In the present Articles the term “MRPS” shall include the Class A MRPS and the Class B MRPS. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each referred to as a “class” of MRPS. The term “shares” shall include Ordinary Shares and MRPS.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each agreement entered into between the sole shareholder and the Company represented by him shall be established in writing.

6.2 Share premium

Ordinary Shares, Class A MRPS and Class B MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A MRPS (the “Class A MRPS Premium”) shall remain attached to the Class A MRPS and shall be designated as the “Class A MRPS Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B MRPS (the “Class B MRPS Premium”) shall remain attached to the Class B MRPS and shall be designated as the “Class B MRPS Premium Account”. The Class A MRPS Premium and Class B MRPS Premium are hereafter collectively referred to as the “MRPS Premium”. The Class A MRPS Premium Account and Class B MRPS Premium Account are hereafter collectively referred to as the “MRPS Premium Accounts” and individually a “MRPS Premium Account”.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company’s shares as long as all the Company’s shares are held by a sole shareholder.

Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

As long as the Company has a sole shareholder, a portion of Ordinary Share Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole shareholder, if an impairment is booked in the Company's quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

6.4 Redemption of shares

The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

MRPS of each class are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date"). The Company shall redeem the MRPS of each class at the latest on the thirteenth anniversary of their respective issuance (the "Maturity Date").

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate par value of the redeemed MRPS, MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any preferred dividend and/or additional preferred dividend as both defined in Article 12 accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price").

Nonetheless, a class of MRPS shall only be redeemed at its Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date ("Available Funds"). In case the Company does not dispose of funds available for distribution to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the holder(s) of the MRPS to be redeemed so agree.

Irrespective of whether the Company has Available Funds or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any claim(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at the higher of the face value and the market value of the claim(s) to be transferred.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account(s) shall be reduced accordingly.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year: (i) a cumulative preferred dividend of five point fifty-three percent (5.53%) a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS Premium Account until the Class A MRPS' redemption (the "Class A Preferred Dividend") and (ii) a cumulative preferred dividend of four percent (4%) a year shall accrue on the Class B MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class B MRPS and Class B MRPS Premium Account until the Class B MRPS' redemption (the "Class B Preferred Dividend" and together with the Class A Preferred Dividend, the "Preferred Dividend(s)").

In case of realization of a capital gain upon disposal of a financial asset financed by a class of MRPS, the holders of such class of MRPS will also be entitled to an additional preferred dividend ("Additional Preferred Dividend"), corresponding to the gain realized upon disposal of the financial asset which is equal to the difference (if any) between the amount realized and the acquisition cost of the financial asset reflected in the Company's books. This provision is applicable as long as all the shares of the Company are held by a sole shareholder.

Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend may be either (i) cumulated or (ii) declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend is not declared (due to a lack of distributable profits or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient profit to distribute.

Class A Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class B Preferred Dividends of the prior years have been paid. Class B Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class A Preferred Dividends of the prior years have been paid. Preferred Dividend accumulated on each class of MRPS shall be paid simultaneously on each class of MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Redemption Price for the redemption of a specific class of MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class B MRPS.

The above Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The holders of MRPS are not entitled to the Ordinary Dividend, except when holding Ordinary Share(s) as well as MRPS.

The Preferred Dividend, Additional Preferred Dividend and/or the Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the MRPS holder(s) and/or Ordinary Shares holder(s) so agree.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS of each class have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium Account, Ordinary Share Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged.

Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary."

8. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's financial year-end to have it begins on October 1 of each year and closes on September 30 of the following year.

Further, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 11 of the Company's articles of association that shall henceforth read as follows:

Art. 11. Fiscal year - Annual accounts. The Company's accounting year starts on the first of October each year and ends on the thirtieth of September of the following year, with the exception of the first accounting year which begins on the date of incorporation of the Company and terminates on September 30, 2014."

157136

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to rename the two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) existing MRPS as “Class A MRPS”.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create a second class of MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, to be referred to as the “Class B MRPS”. A cumulative preferred dividend of 4% a year shall accrue on the Class B MRPS. The Class B MRPS shall otherwise have the same terms and rights than the Class A MRPS.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of two hundred fifty thousand US Dollars (USD 250,000) in order to raise it from its present amount of two hundred seventy thousand US Dollars (USD 270,000) to five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) by the issuance of the New Ordinary Shares and Class B MRPS.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all the Ordinary Shares and Class B MRPS.

All the two thousand five hundred (2,500) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with an ordinary share premium of two hundred forty-seven thousand five hundred US Dollars (USD 247,500) and all the two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with a class B mandatory redeemable preferred share premium of twenty-four million five hundred two thousand five hundred US Dollars (USD 24,502,500) have been fully paid in cash, so that the amount of twenty-five million US Dollars (USD 25,000,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Fifth resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend Articles 6, 12 and 13 of the Company’s articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Ordinary Shares”), two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class A MRPS”) and two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B MRPS”), all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A MRPS and Class B MRPS shall have the same terms and rights unless otherwise provided in the Articles.

In the present Articles the term “MRPS” shall include the Class A MRPS and the Class B MRPS. The Class A MRPS and the Class B MRPS are each referred to as a “class” of MRPS. The term “shares” shall include Ordinary Shares and MRPS.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a sole shareholder company (“société unipersonnelle”) in the meaning of article 179 (2) of the Law. In this contingency articles 200-1 and 200-2, amongst others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each agreement entered into between the sole shareholder and the Company represented by him shall be established in writing.

6.2 Share premium

Ordinary Shares, Class A MRPS and Class B MRPS can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Ordinary Shares (the “Ordinary Share Premium”) shall remain attached to the Ordinary Shares and shall be designated as the “Ordinary Share Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class A MRPS (the “Class A MRPS Premium”) shall remain attached to the Class A MRPS and shall be designated as the “Class A MRPS Premium Account”. Any amount of share premium which has been paid in addition to the par value of the Class B MRPS (the “Class B MRPS Premium”) shall remain attached to the Class B MRPS and shall be designated as the “Class B MRPS Premium Account”. The Class A MRPS Premium and Class B MRPS Premium are hereafter collectively referred to as the “MRPS Premium”. The Class A MRPS Premium Account and Class B MRPS Premium Account are hereafter collectively referred to as the “MRPS Premium Accounts” and individually a “MRPS Premium Account”.

The shareholder(s) may also resolve to increase the amount of the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account by way of a contribution or by incorporation of Company’s available reserves, prescribed that shareholder(s) representing at least half of the Company’s share capital are present or represented at the meeting where such resolution is taken and that two thirds of the shareholder(s) present or represented vote in favor.

Such increase may be performed without issuance of new Company's shares as long as all the Company's shares are held by a sole shareholder.

Amounts so recorded to the Ordinary Share Premium Account and/or MRPS Premium Account will constitute freely distributable reserves of the Company.

As long as the Company has a sole shareholder, a portion of Ordinary Share Premium equal to 10% of the share capital (represented by both Ordinary Shares and MRPS) should be allocated to the legal reserve.

6.3 Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 8 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

As long as the Company has a sole shareholder, if an impairment is booked in the Company's quarterly accounts on the value of any of its subsidiaries and if the quarterly accounts show that further to such impairment the Company is in a loss position, the shareholder shall, before the end of the financial year during which the impairment is booked, decrease the Ordinary Share Premium Account in order to absorb such loss.

6.4 Redemption of shares

The sole shareholder, or, in case of plurality of shareholders, the general meeting of the shareholders of the Company may resolve to redeem part or all of the MRPS subject however to the conditions as set out below.

MRPS of each class are redeemable (partially or in full) at any time until maturity at the option of the Company (an "Early Redemption Date").

The Company shall redeem the MRPS of each class at the latest on the thirteenth anniversary of their respective issuance (the "Maturity Date").

The MRPS shall be redeemed for an amount corresponding to the aggregate par value of the redeemed MRPS, MRPS Premium attached to the redeemed MRPS, as well as any preferred dividend and/or additional preferred dividend as both defined in Article 12 accrued but not yet declared on the redeemed MRPS at the time of redemption (the "Redemption Price").

Nonetheless, a class of MRPS shall only be redeemed at its Maturity Date if the Company has sufficient available funds to do so on the concerned date ("Available Funds"). In case the Company does not dispose of funds available for distribution to pay the Redemption Price in cash at the Maturity Date, it may, at its sole discretion, pay the Redemption Price in kind (partially or in full).

In case the Company has Available Funds to pay the Redemption Price in cash, the Redemption Price can nonetheless be paid in kind (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date), if the holder(s) of the MRPS to be redeemed so agree.

Irrespective of whether the Company has Available Funds or not, the Company may discharge the Redemption Price (either at the Maturity Date or an Earlier Redemption Date) by transferring to the holder(s) of MRPS to be redeemed any claim(s) owing to the Company by any person, to be valued for these purposes at the higher of the face value and the market value of the claim(s) to be transferred.

MRPS redeemed by the Company shall be immediately cancelled and the amount of share capital shall be reduced accordingly. In addition, the MRPS Premium Account(s) shall be reduced accordingly.

6.5 Indivisibility of shares

Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6 Transfer of shares

In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and 190 of the Law.

6.7 Registration of shares

All shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 12. Distribution of profits. For every financial year of the Company, and for the first time at the occasion of its first financial year: (i) a cumulative preferred dividend of five point fifty-three percent (5.53%) a year shall accrue on the Class A MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class A MRPS and Class A MRPS Premium Account until the Class A MRPS' redemption (the "Class A Preferred Dividend") and (ii) a cumulative preferred dividend of four percent (4%) a year shall accrue on the Class B MRPS on a monthly basis (30-day month), computed on the first day of each month in arrears on the par value of the Class B MRPS and Class B MRPS Premium Account until the Class B MRPS' redemption (the "Class B Preferred Dividend" and together with the Class A Preferred Dividend, the "Preferred Dividend(s)").

In case of realization of a capital gain upon disposal of a financial asset financed by a class of MRPS, the holders of such class of MRPS will also be entitled to an additional preferred dividend ("Additional Preferred Dividend"), corresponding

to the gain realized upon disposal of the financial asset which is equal to the difference (if any) between the amount realized and the acquisition cost of the financial asset reflected in the Company's books. This provision is applicable as long as all the shares of the Company are held by a sole shareholder.

Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend may be either (i) cumulated or (ii) declared each year to the extent the Company has sufficient distributable profits available. If the current year's Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend is not declared (due to a lack of distributable profits or otherwise), it shall be cumulated and can be declared at any time until the redemption of the MRPS to the extent that there is sufficient profit to distribute.

Class A Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class B Preferred Dividends of the prior years have been paid. Class B Preferred Dividend of the current year shall not be declared until all rights to Class A Preferred Dividends of the prior years have been paid. Preferred Dividend accumulated on each class of MRPS shall be paid simultaneously on each class of MRPS, except when Preferred Dividend are paid as part of the Redemption Price for the redemption of a specific class of MRPS. In case of partial payment of accumulated Preferred Dividend, such payment shall be made pro rata between Preferred Dividend accumulated on the Class A MRPS and Preferred Dividend accumulated on the Class B MRPS.

The above Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend do not have any impact on the obligation for each shareholder to participate to the losses under the sequence described in article 13 of the present Articles.

The holders of the Ordinary Shares are entitled to the remainder of the Company's profit for any given financial year ("Ordinary Dividend"), but no dividends will be paid to the holders of the Ordinary Shares until all rights to Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend of the holders of MRPS of the current year and the prior years have been paid.

The holders of MRPS are not entitled to the Ordinary Dividend, except when holding Ordinary Share(s) as well as MRPS.

The Preferred Dividend, Additional Preferred Dividend and/or the Ordinary Dividend may be paid in cash or in kind, if the MRPS holder(s) and/or Ordinary Shares holder(s) so agree.

The board of managers may resolve to pay one or more interim dividends with respect to the MRPS ("Preferred Interim Dividend") and Ordinary Shares ("Ordinary Interim Dividend"), including during the first financial year, subject to the drafting of an interim balance sheet showing that sufficient funds are available for distribution. The declaration of Preferred Interim Dividends shall be limited to the Preferred Dividends accumulated on the MRPS as at the day this decision is taken. The Ordinary Interim Dividend shall be limited to the distributable profits that are in excess of the profits necessary to declare the Preferred Interim Dividend until the financial year end. Any manager may require, at its sole discretion, to have this interim balance sheet reviewed by an independent auditor at the Company's expense.

The total amount to be distributed may not exceed total distributable profits since the end of the last financial year, if existing, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and amount to be allocated to reserve pursuant to the requirements of the Law or of the Articles.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Upon winding-up of the Company, subject the prior payment of the Company's creditors and to the availability of funds, the holders of the MRPS of each class have a preferred right to the repayment of their contributions (i.e., MRPS and MRPS Premium Account) and Preferred Dividend and/or Additional Preferred Dividend accrued or declared but not yet paid at that time.

The holders of the Ordinary Shares are not entitled to the repayment of their contribution (i.e., Ordinary Shares, Ordinary Share Premium Account, Ordinary Share Premium allocated to the legal reserve or any other reserve if any) until all rights to repayment of the holders of MRPS have been discharged.

Should there be insufficient funds to pay entirely the preferred repayment right of MRPS, available funds will be allocated to the holders of MRPS pro rata their repayment rights. Holders of the Ordinary Shares are entitled to the entire liquidation proceeds (liquidation profits) of the Company after the holders of MRPS have received their preferred rights to repayment. Holders of MRPS are thus excluded from any liquidation surplus of the Company after they have received their preferred right to repayment.

In case of liquidation losses, such losses will be supported firstly by the holders of the Ordinary Shares, and then by the holders of the MRPS when necessary."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand EUROS (EUR 7,000.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

A COMPARU:

GROUPE BISCUITS LECLERC INC., une société dûment constituée et existant valablement selon le Business Corporations Act, Quebec, Canada ayant son siège social au 91, De Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures, Quebec, Canada, G3A 1T1, enregistrée au Registre de Commerce du Quebec, Canada, sous le matricule 1161006540 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée par l'Associé Unique.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que GROUPE BISCUITS LECLERC INC., précitée, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LECLERC FOODS LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.531 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2863 en date du 14 novembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifié le 24 septembre 2013 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2651 en date du 24 octobre 2013.

II. Que le capital social de la Société est de deux cent soixante-dix mille US Dollars (USD 270.000) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales ordinaires avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune et deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, toutes entièrement libérées.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer la modification de l'exercice social de la Société afin qu'elle commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année qui suit;

2. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11. Exercice social - comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 30 septembre 2014.»

3. Considérer renommer les deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles existantes (les «MRPS») en «MRPS de Classe A»;

4. Considérer la création d'une deuxième classe de MRPS avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, dénommées «MRPS de Classe B»; revue des termes des MRPS de Classe B;

5. Considérer l'augmentation du capital de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille US Dollars (USD 250.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix mille US Dollars (USD 270.000) à cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) par l'émission de:

- Deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales ordinaires avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de deux cent quarante-sept mille cinq cents US Dollars (USD 247.500) (collectivement les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»);

- Deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'un montant de vingt-quatre millions cinq cent deux mille cinq cents US Dollars (USD 24.502.500) (collectivement les «MRPS de Classe B»);

6. Considérer la souscription par l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et toutes les MRPS de Classe B entièrement libérées en espèces;

7. Considérer la modification subséquente des articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

« **Art. 6. Capital social - Parts sociales.**

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B ont les mêmes termes et droits sauf disposition contraire des statuts.

Dans les présents statuts, le terme «MRPS» inclus les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B. Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B sont individuellement appelés une «classe» de MRPS. Le terme «parts sociales» comprend les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les Parts Sociales Ordinaires, les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe A (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe A») restera attaché aux MRPS de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe B (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe B») restera attaché aux MRPS de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B».

La Prime d'Emission des MRPS de Classe A et la Prime d'Emission des MRPS de Classe B sont ci-après collectivement désignées comme «Prime d'Emission des MRPS».

L'associé(s) peut également décider d'augmenter le montant du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et/ou Compte de Prime d'Emission des MRPS par le biais d'un apport ou par constitution de réserves disponibles de la Société, pour autant que l'/les associé(s) représentant au moins la moitié du capital social de la Société sont présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés de présents ou représentés votent pour une telle décision.

Cette augmentation peut être effectuée sans émission de nouvelles parts sociales de la société aussi longtemps que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et/ou Compte de Prime d'Emission des MRPS constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

Tant que la Société a un associé unique, une partie des Primes d'Emission des Parts Sociales Ordinaires s'élevant à 10% du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS) devra être allouée à la réserve légale.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un associé unique, si une dépréciation est actée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes trimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'associé peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires afin de compenser ladite perte.

6.4 Rachat de parts sociales

L'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des MRPS conformément aux conditions énoncées ci-après.

Les MRPS sont rachetables (partiellement ou en totalité) au gré de la Société à tout moment jusqu'à leur échéance (une «Date de Rachat Anticipé»). La Société doit racheter les MRPS lors du treizième anniversaire de leur émission (la «Date d'Exigibilité»).

Les MRPS doivent être rachetés pour un montant correspondant à la valeur nominale totale des MRPS rachetés, du Compte de Prime d'Emission des MRPS rachetés, et de tout dividende préférentiel et/ou dividende préférentiel additionnel, tous deux définis à l'article 12, accumulé mais non encore repris sous les MRPS rachetés au moment du rachat (le «Prix de Rachat»).

Néanmoins, une classe de MRPS sera rachetée à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société ne disposerait pas des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèces à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité).

Dans le cas où la Société dispose de Fonds Disponibles, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé), si le(s) détenteur(s) de MRPS devant être rachetés y sont favorables.

Que la Société ait des Fonds Disponibles ou non, la Société peut s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) de MRPS rachetés toute créance(s) dû à la Société par toute personne, qui sera évaluée dans ce but au plus haut de la valeur nominale ou de la valeur de marché des créance(s) à transférer.

Les MRPS rachetés sont immédiatement annulés et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le compte de Prime d'Emission des MRPS doit être réduit en conséquence.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices. Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable: (i) un dividende préférentiel de cinq virgule cinquante-trois pourcent (5,53%) par an s'accumule sur les MRPS de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A jusqu'au remboursement des MRPS de Classe A («Dividende Préférentiel de Classe A») et (ii) un dividende préférentiel de quatre pourcent (4%) par an s'accumule sur les MRPS de Classe B, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe B et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B jusqu'au remboursement des MRPS de Classe B («Dividende Préférentiel de Classe B»), et ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A, les «Dividendes Préférentiels».

En cas de réalisation d'un gain lors de la cession d'un actif financier financé par les MRPS, les détenteurs des MRPS auront également droit à un dividende préférentiel additionnel («Dividende Préférentiel Additionnel»), correspondant à la plus-value réalisée lors de la cession de l'actif financier qui est égale à la différence (le cas échéant) entre le montant réalisé et le coût d'acquisition de l'actif financier reflété dans les livres de la Société. Cette disposition est applicable aussi longtemps que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels peuvent être (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de bénéfices disponibles distribuables. Si les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels de l'année ne sont pas déclarés (à cause d'un manque de bénéfices distribuables ou autre), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant la première année où il y a un bénéfice suffisant à distribuer.

Les Dividendes Préférentiels de Classe A de l'année en cours ne pourront être déclarés avant que tous les droits liés aux Dividendes Préférentiels de Classe B des années précédentes ne soient payés.

Les Dividendes Préférentiels de Classe B de l'année en cours ne pourront être déclarés avant que tous les droits liés aux Dividendes Préférentiels de Classe A des années précédentes ne soient payés.

Les Dividendes Préférentiels accumulés sur chaque classe de MRPS devront être payés simultanément sur chaque classe de MRPS, sauf lorsque des Dividendes Préférentiels sont payés alors qu'ils font partie du Prix de Rachat pour le rachat d'une classe spécifique de MRPS. En cas de paiement partiel sur les Dividendes Préférentiels accumulés, ce paiement devra être fait au pro rata entre les Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS de Classe A et les Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS de Classe B.

Les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les détenteurs de MRPS n'ont pas droit au Dividende Ordinaire, sauf s'ils détiennent des Parts Sociales Ordinaires et des MRPS.

Les Dividendes Préférentiels, Dividendes Préférentiels Additionnels et/ou Dividendes Ordinaires peuvent être payés en espèces ou en nature, si le détenteur de MRPS et/ou le détenteur de Parts Sociales Ordinaires en conviennent.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les MRPS («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des bénéfices distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs de MRPS de chaque classe ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et du Dividende Préférentiel et/ou Dividende Préférentiel Additionnel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, et la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs de MRPS n'ont pas été exécutés.

S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière part des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs de MRPS aient obtenu le paiement de leur droit au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs de MRPS.»

8. Divers.

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société afin qu'il commence le 1^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

De plus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 11. Exercice social - comptes annuels.** L'année sociale de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante, à l'exception toutefois de la première année qui débute à la date de la formation de la Société et se termine le 30 septembre 2014.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de renommer les deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles existantes (les «MRPS») en «MRPS de Classe A».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer une seconde classe de MRPS avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, dénommés «MRPS de Classe B». Un droit à dividende préférentiel cumulatif de 4% par an s'accumule sur les MRPS de Classe B. Pour le reste, les termes et droits attachés aux MRPS de Classe B sont les mêmes que ceux des MRPS de Classe A.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille US Dollars (USD 250.000) afin de le porter de son montant actuel de deux cent soixante-dix mille US Dollars (USD 270.000) à cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et des MRPS de Classe B.

Souscription - Payment

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les Parts Sociales Ordinaires et toutes les MRPS de Classe B.

Toutes les deux milles cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales ordinaires avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de deux cent quarante-sept mille cinq cents US Dollars (USD 247.500) et toutes les deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de Classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de Classe B d'un montant de vingt-quatre millions cinq cent deux mille cinq cent US Dollars (USD 24.502.500) ont été entièrement libérée par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq millions de US Dollars (USD 25.000.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier les articles 6, 12 et 13 des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.

Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B ont les mêmes termes et droits sauf disposition contraire des statuts.

Dans les présents statuts, le terme «MRPS» inclut les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B. Les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B sont individuellement appelés une «classe» de MRPS. Le terme «parts sociales» comprend les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 Prime d'émission

Les Parts Sociales Ordinaires, les MRPS de Classe A et les MRPS de Classe B peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, soumises aux obligations légales et aux dispositions des présents statuts. Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires (la «Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires») restera attaché aux Parts Sociales Ordinaires et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe A (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe A») restera attaché aux MRPS de Classe A et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A». Tout montant de prime d'émission qui a été payé en supplément de la valeur nominale des MRPS de Classe B (la «Prime d'Emission des MRPS de Classe B») restera attaché aux MRPS de Classe B et sera dénommé «Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B».

La Prime d'Emission des MRPS de Classe A et la Prime d'Emission des MRPS de Classe B sont ci-après collectivement désignées comme «Prime d'Emission des MRPS».

L'associé(s) peut également décider d'augmenter le montant du Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et/ou Compte de Prime d'Emission des MRPS par le biais d'un apport ou par constitution de réserves disponibles de la Société, pour autant que l'/les associé(s) représentant au moins la moitié du capital social de la Société sont présents ou représentés à la réunion durant laquelle une telle décision est prise et que les deux tiers des associés de présents ou représentés votent pour une telle décision.

Cette augmentation peut être effectuée sans émission de nouvelles parts sociales de la société aussi longtemps que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les montants ainsi inscrits au Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires et/ou Compte de Prime d'Emission des MRPS constitueront des réserves librement distribuables de la Société.

Tant que la Société a un associé unique, une partie des Primes d'Emission des Parts Sociales Ordinaires s'élevant à 10% du capital social (représenté par les Parts Sociales Ordinaires et les MRPS) devra être allouée à la réserve légale.

6.3 Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 8 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

Tant que la Société est détenue par un associé unique, si une dépréciation est actée dans les comptes trimestriels de la Société sur la valeur d'une de ses filiales et si les comptes trimestriels établissent que suite à cette dépréciation la Société est en perte, l'associé peut, avant la fin de l'année comptable durant laquelle la dépréciation a été actée, diminuer le Compte de Prime d'Emission de Parts Sociales Ordinaires afin de compenser ladite perte.

6.4 Rachat de parts sociales

L'associé unique, ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés de la Société, peut décider de racheter une partie ou l'entièreté des MRPS conformément aux conditions énoncées ci-après.

Les MRPS sont rachetables (partiellement ou en totalité) au gré de la Société à tout moment jusqu'à leur échéance (une «Date de Rachat Anticipé»). La Société doit racheter les MRPS lors du treizième anniversaire de leur émission (la «Date d'Exigibilité»).

Les MRPS doivent être rachetés pour un montant correspondant à la valeur nominale totale des MRPS rachetés, du Compte de Prime d'Emission des MRPS rachetés, et de tout dividende préférentiel et/ou dividende préférentiel additionnel, tous deux définis à l'article 12, accumulé mais non encore repris sous les MRPS rachetés au moment du rachat (le «Prix de Rachat»).

Néanmoins, une classe de MRPS sera rachetée à la Date d'Exigibilité uniquement si la Société a suffisamment de fonds disponibles pour ledit rachat (les «Fonds Disponibles»). Dans le cas où la Société ne disposerait pas des Fonds Disponibles pour payer le Prix de Rachat en espèces à la Date d'Exigibilité, elle pourra, à sa seule discrétion, payer le Prix de Rachat en nature (partiellement ou en totalité).

Dans le cas où la Société dispose de Fonds Disponibles, le Prix de Rachat peut néanmoins être payé en nature (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé), si le(s) détenteur(s) de MRPS devant être rachetés y sont favorables.

Que la Société ait des Fonds Disponibles ou non, la Société peut s'acquitter du Prix de Rachat (soit à la Date d'Exigibilité soit à une Date de Rachat Anticipé) en transférant au(x) détenteur(s) de MRPS rachetés toute créance(s) dû à la Société par toute personne, qui sera évaluée dans ce but au plus haut de la valeur nominale ou de la valeur de marché des créance(s) à transférer.

Les MRPS rachetés sont immédiatement annulés et le montant du capital social doit être réduit corrélativement. En outre, le compte de Prime d'Emission des MRPS doit être réduit en conséquence.

6.5 Indivisibilité des parts sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6 Transfert de parts sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.7 Enregistrement des parts sociales

Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 12. Distribution des bénéfices. Pour chaque année comptable de la Société, et pour la première fois lors de sa première année comptable: (i) un dividende préférentiel de cinq virgule cinquante-trois pourcent (5,53%) par an s'accumule sur les MRPS de Classe A, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe A et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe A jusqu'au remboursement des MRPS de Classe A («Dividende Préférentiel de Classe A») et (ii) un dividende préférentiel de quatre pourcent (4%) par an s'accumule sur les MRPS de Classe B, déterminé sur une base mensuelle (30 jours/mois), et calculé le premier jour de chaque mois échu sur la valeur nominale des MRPS de Classe B et du Compte de Prime d'Emission des MRPS de Classe B jusqu'au remboursement des MRPS de Classe B («Dividende Préférentiel de Classe B»), et ensemble avec le Dividende Préférentiel de Classe A, les «Dividendes Préférentiels».

En cas de réalisation d'un gain lors de la cession d'un actif financier financé par les MRPS, les détenteurs des MRPS auront également droit à un dividende préférentiel additionnel («Dividende Préférentiel Additionnel»), correspondant à la plus-value réalisée lors de la cession de l'actif financier qui est égale à la différence (le cas échéant) entre le montant réalisé et le coût d'acquisition de l'actif financier reflété dans les livres de la Société. Cette disposition est applicable aussi longtemps que toutes les parts sociales de la Société sont détenues par un associé unique.

Les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels peuvent être (i) soit cumulés (ii) soit distribués chaque année pour autant que la Société ait suffisamment de bénéfices disponibles distribuables. Si les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels de l'année ne sont pas déclarés (à cause d'un manque de bénéfices distribuables ou autre), ils sont cumulés et peuvent être distribués durant la première année où il y a un bénéfice suffisant à distribuer.

Les Dividendes Préférentiels de Classe A de l'année en cours ne pourront être déclarés avant que tous les droits liés aux Dividendes Préférentiels de Classe B des années précédentes ne soient payés.

Les Dividendes Préférentiels de Classe B de l'année en cours ne pourront être déclarés avant que tous les droits liés aux Dividendes Préférentiels de Classe A des années précédentes ne soient payés.

Les Dividendes Préférentiels accumulés sur chaque classe de MRPS devront être payés simultanément sur chaque classe de MRPS, sauf lorsque des Dividendes Préférentiels sont payés alors qu'ils font partie du Prix de Rachat pour le rachat d'une classe spécifique de MRPS. En cas de paiement partiel sur les Dividendes Préférentiels accumulés, ce paiement devra être fait au pro rata entre les Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS de Classe A et les Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS de Classe B.

Les Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels ci-dessus n'ont aucune influence sur l'obligation de chaque associé de participer aux pertes décrites à l'article 13 des présents statuts.

Les détenteurs des Parts Sociales Ordinaires ont droit, chaque année comptable, aux bénéfices restants de la Société (le «Dividende Ordinaire»), mais aucun dividende ne sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires tant que tous les droits des Dividendes Préférentiels et/ou Dividendes Préférentiels Additionnels des détenteurs de MRPS de l'année en cours et des années précédentes n'ont pas été acquittés.

Les détenteurs de MRPS n'ont pas droit au Dividende Ordinaire, sauf s'ils détiennent des Parts Sociales Ordinaires et des MRPS.

Les Dividendes Préférentiels, Dividendes Préférentiels Additionnels et/ou Dividendes Ordinaires peuvent être payés en espèces ou en nature, si le détenteur de MRPS et/ou le détenteur de Parts Sociales Ordinaires en conviennent.

Le conseil de gérance peut décider de procéder au paiement d'un ou de plusieurs acomptes sur dividendes concernant les MRPS («Acompte sur Dividendes Préférentiels») et les Parts Sociales Ordinaires («Acompte sur Dividendes Ordinaires»), y compris durant le premier exercice social, à condition d'établir un bilan intérimaire indiquant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution. La déclaration d'Acompte sur Dividende Préférentiels devrait être limitée aux Dividendes Préférentiels accumulés sur les MRPS au jour où la décision de distribuer un tel dividende est prise. L'Acompte sur Dividendes Ordinaires se limite aux bénéfices distribuables excédant le bénéfice nécessaire à l'Acompte sur Dividendes Préférentiels jusqu'à la fin de l'année comptable. Chaque gérant peut, de manière discrétionnaire, demander que ce bilan intérimaire soit revu par un réviseur d'entreprises aux frais de la Société.

Le montant total distribué ne doit pas excéder le montant total des bénéfices distribuables réalisés depuis la fin du dernier exercice social, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et sommes à allouer à une réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Suivant la dissolution de la Société, sous réserve du paiement des créanciers de la Société et de la disponibilité des fonds, les détenteurs de MRPS de chaque classe ont un droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les MRPS et le Compte de Prime d'Emission des MRPS) et du Dividende Préférentiel et/ou Dividende Préférentiel Additionnel cumulé ou déclaré mais non encore payé.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires n'ont pas de droit préférentiel au remboursement de leur apport (comprenant notamment les Parts Sociales Ordinaires, le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires, et la Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires allouée à la réserve légale ou à toute autre réserve) tant que tous les droits de remboursement des détenteurs de MRPS n'ont pas été exécutés.

S'il n'y a pas de fonds suffisants pour payer entièrement le droit préférentiel de remboursement des MRPS, les fonds disponibles seront alloués au prorata des droits de remboursement.

Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ont droit à l'entière des bonis de liquidation de la Société après que les détenteurs de MRPS aient obtenu le paiement de leur droit au remboursement. Les détenteurs de MRPS sont donc exclus de tout excédant de liquidation de la Société après obtention du paiement de leur droit au remboursement.

En cas de pertes, ces pertes sont supportées premièrement par les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, et ensuite, si nécessaire, par les détenteurs de MRPS.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ sept mille EUROS (EUR 7.000.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, le mandant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 septembre 2014. Relation: LAC/2014/44875. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014152909/786.

(140175077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

**Omega Pharma Ireland Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Omega Pharma Ip Limited).**

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E..

R.C.S. Luxembourg B 189.095.

L'an deux mille quatorze, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

La société de droit irlandais «CHEFARO IRELAND LTD», ayant son siège social à 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande), inscrite auprès du Registre de Commerce de Dublin (Irlande) sous le numéro 317406, détentrice de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

ici représentée aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant professionnellement à Bascharage,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 8 août 2014.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée «OMEGA PHARMA IP LIMITED S.à r.l.» (numéro d'identité 2014 24 38 047), ayant son siège social à L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilôt Ouest, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 189.095, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 juin 2014, en voie de publication au Mémorial C, en vertu duquel acte l'assemblée générale extraordinaire de la société de droit irlandais "OMEGA PHARMA IP LIMITED", ayant son siège social 70, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2 (Irlande) a décidé de transférer le siège de direction et de contrôle de ladite société "OMEGA PHARMA IP LIMITED" au Grand-Duché de Luxembourg, de lui faire adopter la nationalité luxembourgeoise et la forme d'une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois et de changer sa dénomination sociale en "OMEGA PHARMA IP LIMITED S. à r.l.",

a requis le notaire d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en «OMEGA PHARMA IRELAND LIMITED S.à r.l.» et en conséquence de modifier:

l) l'article 1 de l'acte constitutif irlandais actualisé pour lui donner la teneur suivante:

a. Version anglaise:

1. The name of the Company is: Omega Pharma Ireland Limited s. à r.l.

b. Version française:

1. La dénomination de la Société est: Omega Pharma Ireland Limited s. à r.l. II) l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a. Version anglaise:

1. Form, name, duration. The Company is registered in Ireland as a private limited company and is also registered in Luxembourg as a société à responsabilité limitée (private limited liability company), under the name «Omega Pharma Ireland Limited s.à.r.l.» having an indefinite duration and which is governed by these Articles and applicable laws. The Company may be placed in members' voluntary liquidation at any time by passing of a Special Resolution of the Members.

b. Version française:

1. Forme, Dénomination, Durée. La Société est enregistrée en Irlande sous la forme d'une société à responsabilité limitée (private limited company), ainsi qu'au Luxembourg sous la même forme (société à responsabilité limitée), dénommée «Omega Pharma Ireland Limited s.à.r.l.»; elle a une durée indéterminée et est régie par les présents Statuts et les lois qui lui sont applicables. La Société peut être dissoute à tout moment par Résolution Spéciale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 24 septembre 2014. Relation: CAP/2014/3588. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153026/57.

(140174400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 66.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 185.627.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of August.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pine River Fixed Income Master Fund Ltd., an exempted company with limited liability incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number MC-212361, having its registered office at the offices of Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands,

duly represented by Olivier Harles, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Pine River Fixed Income Lux Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 185.627 (the "Company") incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 19 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1403 on 31 May 2014. The articles of incorporation of the Company have not been amended since then.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) to US dollar (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on the 26 August 2014, i.e. one euro (EUR 1) being the equivalent of one US dollar and thirty-two cent (USD 1.32), as rounded up to the nearest cent, and to convert all accounts in the books of the Company from Euro into US dollar.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to one US dollar (USD 1) each.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to restate the share capital of the Company, which is henceforth in the amount of sixty-six thousand US dollars (USD 66,000) and to reset the number of shares of the Company, which is henceforth sixty-six thousand (66,000) shares, having a par value of one US dollar (USD 1) each.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation as follows:

“ **5.1.** The Company's share capital is set at sixty-six thousand US dollars (USD 66,000), represented by sixty-six thousand (66,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1) each.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company or any lawyer from Arendt&Medernach S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 1.500,-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder of the party appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept août.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pine River Fixed Income Master Fund Ltd., une exempted company with limited liability, constituée et existant selon les lois des Îles Caïman, immatriculée au Registrar of Companies des Îles Caïman sous le numéro MC-212361, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman, KY1-1104, Îles Caïman,

dûment représentée par Olivier Harles, maître en droit, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Pine River Fixed Income Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6D, Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.627 (ci-après la «Société»), constituée selon un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 19 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1403, le 31 mai 2014. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société de euro (EUR) en US dollar (USD) au taux de change relevé par la Banque Centrale Européenne au 27 août 2014, c'est-à-dire au taux d'un euro (EUR 1) équivalant à un dollar et trente-deux cents (USD 1,32), arrondi au centime près, et de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'euro en US dollar.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la valeur nominale des parts sociales de la Société de un euro (EUR 1) chacune à un US dollar (USD 1) chacune.

Troisième résolution

Suite aux précédentes résolutions, l'Associé Unique décide de modifier le capital social de la Société, qui est dorénavant d'un montant de soixante-six mille US dollars (USD 66.000), et de réinitialiser le nombre de parts sociales de la Société, qui est désormais de soixante-six mille (66.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société, dont la formulation sera désormais la suivante:

« **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à soixante-six mille US dollars (USD 66.000), représenté par soixante-six mille (66.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un US dollar (USD 1) chacune.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de prendre en compte les changements effectués ci-dessus, d'habiliter et d'autoriser tout gérant de la Société et tout avocat d'Arendt&Medernach S.A., chacun pouvant agir individuellement, à procéder, au nom de la Société à la modification du registre des associés de la Société.

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à EUR 1.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. HARLES et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41079. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 septembre 2014.

Référence de publication: 2014153051/114.

(140175045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Brandbrew S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 75.696.

—
EXTRAIT

La société a pris note de la démission de l'administrateur Monsieur Jan Pohlodek avec date effet 10/09/2014.

Pour extrait conforme

Munsbach.

Référence de publication: 2014156442/11.

(140177426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Immofin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.223.

—
In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, as proxyholder on behalf of Patron Investments IV S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6 avenue Pasteur (RCS Luxembourg B 160.456), being the sole shareholder

of Patron Pillar S.à r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B190.223), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on September 5th 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. All the shares being represented, the decisions can validly be taken on all items of the agenda.
2. That the item on which a resolution is to be passed is as follows:
 - Modification of the registered name of the company into “Immorefin S.à r.l.”

After deliberation the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

It is resolved to change the name of the Company from Patron Pillar S.à r.l. to Immorefin S.à r.l. and to consequently amend article one of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of “Immorefin S.à r.l.” (the Company).”

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto, the present deed was drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, agissant en vertu d’une procuration de Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B160.456), étant l’associé unique de Patron Pillar S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur (RCS Luxembourg: B190.223), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, prénommée, en date du 5 septembre 2014, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la société n’ont pas été changés depuis.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d’acter que:

1. Toutes les parts sociales étant représentées, les décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l’ordre du jour.

2. Le point sur lequel la résolution est prise est le suivant:

- Changement du nom de la Société en «Immorefin S.à r.l.».

Après délibération, la résolution suivante est adoptée à l’unanimité:

Résolution unique

Il est décidé de changer le nom de la Société de Patron Pillar S.à r.l. en «Immorefin S.à r.l.» et de modifier l’article un des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Immorefin S.à r.l.» (ci-après, la Société).»

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d’une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu’en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45395. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014153045/71.

(140175225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.208.

—
Rectificatif du dépôt L140134278 déposé le 29/07/2014

Im Jahre zweitausendundvierzehn, am achtundzwanzigsten Juli.

Vor Notar Henri HELLINCKX, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Frau Marie-Astrid Willems, Rechtsanwältin, beruflich ansässig in Luxemburg.

Diese Erschienenene, welche gehandelt hat als Vertreterin des alleinigen Aktionärs bei der Gesellschafterversammlung der SWISSCANTO (LU) SICAV II, mit Gesellschaftssitz in Luxemburg, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. Juli 2014, einregistriert in Luxemburg, Actes Civils am 18. Juli 2014, Relation: LAC/2014/33900, noch nicht beim Handels- und Gesellschaftsregisters hinterlegt und noch nicht im Mémorial veröffentlicht, ersucht den Notar folgendes zu beurkunden und zu berichtigen:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire, und nicht wie irrtümlicherweise im Protokoll der Gesellschafterversammlung angegeben wurde in L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Demzufolge wird überall im Protokoll der Gesellschafterversammlung der Sitz berichtet wie folgt:

L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.-A. WILLEMS und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2014. Relation: LAC/2014/37051. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 30. September 2014.

Référence de publication: 2014153145/30.

(140174582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Madev Holding Corporation S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 16.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs du 26 août 2014 à 15.00 heures

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Mrs Kena SHOVAL

Mrs Dominique BOURGER

Mr Pierre KURZ

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2015.

Madame Kena SHOVAL est nommée Président du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires et détenteurs de parts de fondateurs décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de:

la société EM AUDIT ET CONSEIL S.A., Genève

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes arrêtés au 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Extract of the minutes of the annual general meeting of shareholders and owners of founder parts held at the registered office of the company on 26 august 2014 at 03.00 p.m.

The Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts resolves to re-elect:

Mrs Kena SHOVAL

Mrs Dominique BOURGER

Mr Pierre KURZ

as Directors of the company. Their period of office will expire upon the Annual General Meeting of shareholders and owners of founder parts which will decide on the accounts ended on March 31, 2015.

Furthermore, Mrs Kena SHOVAL is appointed Chairman of the Board.

EM AUDIT ET CONSEILS S.A., Geneva is appointed as Statutory Auditor for the financial year and will be in office until the General Meeting which will approve the accounts ended on March 31, 2015.

Certified copy

Signatures

Director / Director

Référence de publication: 2014152954/38.

(140174968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Brave Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.624.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156443/9.

(140177845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Choice Technologies Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 185.830.

Les comptes annuels de la société Choice Technologies Holding au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014156462/10.

(140177913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Doktor House IMMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 175.711.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29/08/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014156521/12.

(140178098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.
